



CODE D'ÉTHIQUE
DES PARENTS ET DES PATINEURS

PRÉAMBULE

Le présent code d'éthique a pour objectif de favoriser la pratique du patinage de vitesse, dans un environnement sain et propice au développement personnel de chaque individu, tant sur la glace qu'en dehors de celle-ci.

Il régit les rapports entre les intervenants impliqués dans la pratique de ce sport. Sans être exhaustif, il permet au conseil d'administration du Club de patinage de vitesse de Québec (CPVQ) d'appliquer uniformément et objectivement des normes de conduite pour l'ensemble des intervenants, et de sanctionner les comportements répréhensibles, s'il y a lieu.

Les patineurs, leurs parents, les entraîneurs, les membres et les administrateurs du CPVQ ont la responsabilité de veiller au respect du présent code.

CODE D'ÉTHIQUE DES PARENTS

Les parents doivent s'intéresser au développement de leur enfant et connaître les valeurs éducatives véhiculées par le sport. Ils doivent collaborer à l'utilisation du patinage de vitesse comme moyen d'éducation et d'expression pour que leur enfant en retire des effets bénéfiques. Le bien-être et l'épanouissement des jeunes constituent une priorité située bien au-delà de la performance et de la victoire sportive.

Comme parent, je m'engage à ce que mes propos et mes comportements démontrent que :

1. Je comprends que mon enfant exerce un sport pour son plaisir et non pour le mien.
2. J'accepte les limites de mon enfant et je ne projette pas d'ambition démesurée sur lui.
3. Je respecte les entraîneurs et je leur laisse assumer pleinement leur rôle sans exercer de pression à leur égard.
4. Je considère la victoire comme un des plaisirs de ce sport, je dédramatise la défaite et reconnaît les erreurs comme faisant partie de l'apprentissage.
5. Je reconnais les bonnes performances de mon enfant comme celles des autres patineurs de mon club et des autres clubs.
6. Je respecte les décisions des arbitres et autres bénévoles qui organisent les compétitions (seul l'entraîneur peut intervenir auprès des arbitres en compétition).
7. J'ai une bonne conduite et j'utilise un langage respectueux dans mes communications.
8. Je m'assure que mon enfant soit respectueux envers ses coéquipiers.
9. Je m'implique dans la logistique de la préparation de la glace.
10. J'évite la discrimination, le dénigrement et la violence sous toutes formes qu'elles soient envers les autres parents ou patineurs.

CODE D'ÉTHIQUE DES PATINEURS

Pour bénéficier au maximum de la pratique du patinage de vitesse, le patineur doit avoir des attitudes et des comportements qui découlent du plus pur esprit sportif. Le patineur ne doit jamais perdre de vue qu'il s'agit d'une discipline sportive et que le plaisir en fait partie.

En tant que patineur :

1. J'utilise un langage courtois et respectueux envers les administrateurs, les entraîneurs, mes coéquipiers, les autres patineurs et les officiels.
2. Je démontre une présence assidue et de la ponctualité aux entraînements en étant prêt au banc lorsque la Zamboni est sur la glace et je comprends que les entraîneurs pourront me refuser l'accès sur la glace en cas de retard non justifié.
3. Je m'assure d'avoir tout mon équipement en bon état à chaque entraînement et je comprends que les entraîneurs pourront me refuser l'accès sur la glace en cas de non-conformité de mon équipement.
4. J'adopte un bon comportement et une attitude positive en tout temps afin d'être un digne représentant du patinage de vitesse et du CPVQ.
5. Je suis discret et respectueux envers les résultats, les performances et les situations personnelles des autres patineurs.
6. Je ne tolère ni n'encourage la violence physique ou psychologique envers les autres.
7. Je cherche à m'améliorer et je considère le dépassement personnel plus important que le résultat en fournissant un effort continu dans les entraînements.
8. Je n'utilise pas de substances illicites qui pourraient me donner un avantage sur d'autres patineurs et consulte mon entraîneur en cas de doute.
9. Je respecte les décisions des arbitres et autres bénévoles qui organisent les compétitions (seul l'entraîneur peut intervenir auprès des arbitres en compétition).
10. Je comprends que patiner au CPVQ est un privilège et que le non-respect des règles peut entraîner des sanctions allant jusqu'au renvoi :
 - Avertissement verbal
 - Mot aux parents
 - Réflexion et retrait (entraînement et/ou compétition)
 - Suspension d'une (1) semaine
 - Renvoi du club sans remboursement